



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Grenoble, le 15 mai 2017

Le recteur de l'académie de Grenoble  
Chancelier des universités

à

- Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie Inspecteurs pédagogiques régionaux
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mesdames et messieurs les chefs des établissements publics
- Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

**Objet :** Vacance du poste de directeur adjoint de l'E.R.E.A de Chambéry.

Rectorat

Division  
Des personnels  
De l'administration  
(DIPER A)

Bureau  
DIPER A1

Réf N° 17-060  
Affaire suivie par  
Bastien DUVERT

Téléphone  
04 76 74 71 32  
Télécopie  
04 76 74 75 85

Mél :  
bastien.duvert@ac-  
grenoble.fr  
7, place Bir-Hakeim  
CS 1065 - 38021  
Grenoble cedex

Le poste de directeur adjoint de l'EREA de Chambéry est susceptible d'être vacant à la rentrée de septembre 2017.

Le directeur adjoint en EREA seconde le chef d'établissement, directeur de l'EREA dans toutes ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives. Il peut disposer d'une délégation de signature du directeur d'EREA. Il est membre de droit du conseil d'administration, de la commission permanente et du conseil de discipline de l'établissement. En cas d'absence ou d'empêchement, le chef d'établissement directeur de l'EREA est suppléé par l'adjoint, notamment pour la présidence des instances de l'établissement.

Nommé par le Recteur pour une durée maximale de 6 ans, le directeur adjoint bénéficie d'une rémunération complémentaire de 4 HSA et peut bénéficier le cas échéant d'un logement de fonction par nécessité absolue de service.

Peuvent postuler à cet emploi les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et les CPE. La détention d'un certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et des adolescents déficients ou inadaptés (ou d'un diplôme équivalent) est fortement conseillée.

Les candidatures doivent être envoyées conjointement avant le **09 juin 2017**, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un CV :

- Au rectorat de l'académie de Grenoble - division des personnels de l'administration - DIPERA 1 - 7 place Bir Hakeim - 38021 Grenoble cedex ;
- A Monsieur le DASEN de la Savoie - 131, avenue de Lyon - 73018 Chambéry cedex ;
- A Monsieur le directeur de l'EREA de Chambéry- 19, chemin de la Chevalière - BP 9117 - 73091 Chambéry cedex 9.

Pour le recteur et par délégation

La secrétaire générale de l'académie

Pour le recteur et par délégation

Le directeur des ressources humaines

Valérie RAINAUD

Fabien JAILLET